

CHU MOHAMMED VI MARRAKECH

Génése d'un projet

Mohamed Amine kabbaj architecte associé



3 janvier 2008

LE CHU MOHAMMED VI

MARRAKECH

UNE EXPERIENCE RICHE EN ENSEIGNEMENTS

Au début de l'année 1994, j'ai eu l'opportunité de rencontrer le Ministre de la Santé et de présenter notre groupement d'architectes et des moyens de notre agence. Cela m'a permis d'obtenir, un mois après, la lettre de commande pour la conception et le suivi de la réalisation du CHU de Marrakech.

A cette date le gouvernement avait lancé deux projets, le CHU de Marrakech et le CHU de Fès

Les études du CHU de Marrakech ont débuté en juin 1994.

Les premiers sites choisis étaient, l'Hôpital Ibn Tofail dans le quartier du Gueliz pour les spécialités, l'hôpital Ibn Zohr en Médina pour la mère et l'enfant et L'hôpital Ibn Nafiss pour la psychiatrie.

Dès le début Ibn Zohr a été éliminé pour des raisons d'accessibilité.

La rénovation de l'hôpital Ibn Nafiss pour la psychiatrie a été éliminée plus tard pour des raisons de programmation par le Ministère de la Santé.

Le programme remis alors pour le CHU était assez basique, on peut même dire sommaire.

Je commençais à m'organiser pour la conception de cet important projet, les documents remis par le maître d'ouvrage pour leur programme ne donnait aucune indication sur les souhaits des futurs occupants sur les relations structurelles inter services. Aucun schéma organisationnel n'était en ma possession.

Une seule contrainte réelle nous pesait, le site choisi, l'existence de bâtiments hétéroclites ne pouvait permettre la réalisation de ce type de projet. Il m'était demandé de réaménager les bâtiments existants en les intégrant dans le nouveau projet.

Les premières constructions existantes sur le terrain datent du début des années 30 et s'étalent jusqu'aux années 1980. Des villas de fonction imposaient une cohabitation d'habitations et d'hospitalier. Il était impensable de déloger les occupants, qui regroupés en association refusaient même l'utilisation de la partie du site occupée par un terrain de foot. C'était l'ouverture pour des négociations stériles interminables.

L'autre contrainte de taille fut la décision d'insérer, sur le même terrain, une faculté de médecine qui «se devait être à proximité du CHU ».

Toutes ces données transmises à fur et à mesure des études, devaient être prise en compte. Elles affectaient le concept global du projet. Je devais en même temps compléter et affiner le programme qui m'avait été fourni.

Ce complément de programme a été mis en place grâce aux visites que j'ai effectuées à tous les services des CHU de Rabat et Casablanca, aux entrevues et entretiens avec les chefs de services. J'ai alors établis des rapports de visites et des analyses qui m'ont permis de finaliser les éléments service par service et de compléter le dossier du CHU projeté.

Il a fallu aussi contacter plusieurs cabinets extérieurs spécialisés dans la construction des CHU pour des consultations ainsi que les visites de sites.

La conception du CHU devenait de plus en plus compliquée et ma responsabilité d'architecte devenait aussi de plus en plus complexe car il fallait faire un centre hospitalier conforme et fonctionnel malgré :

- La complexité du site avec des bâtiments existants étant peu encourageant à toute restauration rénovation
- Un site village ou les logements de fonction deviennent un problème social
- Une petite association sportive qui voulait aussi se faire entendre
- Une faculté de médecine qui est venu grevée le capital terrain
- Une dernière donnée et pas des moindres est la situation centrale dans la ville de Marrakech de cette nouvelle unité hospitalière de près de 1 000 lits qui, à terme, devait générer 4 à 5 000 visites journalières. La situation en faisait un lieu difficile d'accès et aurait encombré le site à plus de 1000 m à la ronde.

Ayant prévenu l'ensemble des partenaires des risques d'une telle situation, je me suis permis d'en parler à M. le Wali de Marrakech que j'ai convaincu de la vision des choses et qui a bien voulu se pencher sur ce problème.

C'est à ce moment précis que les choses ont pris une nouvelle tournure, suite à laquelle un site adéquat a été mis à disposition et cela a permis la relance du projet.

Il faut rappeler que les études du CHU sur le 1er site avaient abouti au stade d'un APD et avaient même fait l'objet d'un appel d'offre adjudgé qui a été résilié quelque mois plus tard.

Le nouveau site aux abords de la ville, facile d'accès a permis de donner un souffle nouveau au projet. Cela n'a pas fait que des heureux dont la Direction de la Faculté de Médecine qui ouvrait ses portes en 2007 et qui se retrouvait à quelques kilomètres du futur CHU.

Autre grand changement, en 1999 le Ministère de la Santé a décidé de prendre comme Maître d'Ouvrage Délégué (MOD) le Direction des Equipements Publics (DEP) du Ministère de l'Equipement.

Cette décision avec le changement de terrain a permis une dynamique qui a aussi aboutit à la finalisation du programme dans sa version presque finale qui a permit la désignation d'un bureau d'étude et d'un programmeur.

La construction d'une unité hospitalière d'une telle importance n'est pas un équipement anodin mais est un moteur de développement économique et social très important.

C'est le fruit d'une politique locale, régionale et même nationale.

Le CHU devra employer près de 1 000 personnes et induira en périphérie proche un nombre d'activités importantes sans compter l'emploi indirect sur la ville de Marrakech et son influence sur la région.

La nouvelle conception a bénéficié des expériences vécues lors de l'élaboration des différentes étapes précédentes.

De tout temps on a fustigé les architectes du mauvais fonctionnement de tel ou tel hôpital.

L'architecte semble être, aux yeux du citoyen, le seul responsable de tous les dysfonctionnements internes.

S'il est vrai que l'architecte est un peu le chef d'orchestre de l'équipe de maîtrise d'œuvre composée de programmeurs, de bureaux d'études, d'ingénieurs conseils....etc. Il n'en reste pas moins que le maître d'ouvrage reste celui qui dirige et met entre les mains de cette maîtrise d'œuvre tous les éléments de programme et autre qui lui permettent d'accomplir sa mission dans les meilleurs conditions.

Le CHU de Marrakech et celui de Fès sont les premières expériences concrètes d'hôpitaux universitaires de cette taille au Maroc (je ne parle pas des CHU de Casa et Rabat qui sont une composition d'unités rénovées)

Le programme définitif nous a permis de finaliser la conception de l'unité hospitalière.

Les travaux de la 1^o tranche ont effectivement démarré en 2002 et se sont achevés en juin 2006. La 1^o tranche concerne l'unité « la Mère et l'Enfant ».

Cette première tranche, par son expérience, prouve que le programme établi était bien complet.

La question épineuse du budget de base est aussi importante. Le budget alloué est inférieur à celui exigé par le programme et les normes pour ce type de projet. Cette contrainte nous a obligé à doubler d'efforts pour répondre au mieux pour une cohérence dans le fonctionnement de cette unité.

Nous nous sommes confrontés à des « problèmes » d'ordre de choix techniques ou technologiques. A mon avis, ces choix devraient être mentionnés dans les détails du programme sous formes de contraintes majeurs, tels que les dimensionnements des appareillages non catalogués et que l'architecte et le reste de la maîtrise d'œuvre ne peuvent prévoir avec exactitude. C'est ce qui pourrait être appelé la partie cachée de l'iceberg.

Le choix des entreprises est également un élément primordial dans la réalisation de ce type de projet.

Les problèmes rencontrés lors de la réalisation de la première tranche étaient dus essentiellement au manque de compétence de certaines entreprises. Celles-ci ont été choisies non pas pour leur qualité de mieux disant mais pour le fait du moins disant.

La 2° tranche concernant l'Hôpital de spécialités, l'oncologie, les consultations externes et l'internat démarre le 1° Janvier 2008.

L'expérience de la première tranche nous permet aujourd'hui maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre de mieux préparer toutes les phases à venir de cette 2° tranche qui s'étale sur près de 55 000 m².

Bureau d'architectes associés :

Mohamed Amine KABBAJ

Malak LARAKI

Abdelkrim EL ACHAK

Collaborateur :

Hervé MARCEL

Et l'ensemble de la société ASSOCIATI